

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLE

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Absents excusés : M. Maurice ROBIDOU a donné procuration de vote à M. André DUBOURG
M. Yves BIGOT a donné procuration de vote à M. FOURRIER
Mme Françoise MOUCHEL a donné procuration de vote à Mme COLUSSI
M. Guy VIDELOUP a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX
M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 49/2022 – ANCIENNE CANTINE – REFECTION DE LA
TOITURE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13

Monsieur FOURRIER dit que la toiture de l'ancienne cantine est très endommagée, et que pour l'installation de la nouvelle bibliothèque dans ces locaux, il préconise de refaire la toiture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la réfection de la toiture de l'ancienne cantine destinée à la nouvelle bibliothèque**
- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise Régis LECOQ, d'un montant de 7 254.30€ HT soit 8 705.16 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 12 juillet 2022

et transmission en Préfecture, le 12 juillet 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 12 juillet 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

